

MAJEUR

Quelles sont les pièces à fournir ?

Un formulaire de demande de carte d'identité est remis au guichet. Il doit être complété et signé.

<i>Pièces à fournir pour une première demande de carte d'identité</i>		
Si vous avez un passeport		Si vous n'avez pas de passeport
Votre passeport est valide	Votre passeport est périmé	
1 photo d'identité <u>conforme aux normes</u>	1 photo d'identité <u>conforme aux normes</u>	1 photo d'identité <u>conforme aux normes</u>
<u>Justificatif de domicile de moins d'un an</u> : original + photocopie Si vous êtes hébergé , fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant +sa pièce d'identité +une facture à son nom	<u>Justificatif de domicile de moins d'un an</u> : original + photocopie Si vous êtes hébergé , fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant +sa pièce d'identité +une facture à son nom	<u>Justificatif de domicile de moins d'un an</u> : original + photocopie Si vous êtes hébergé , fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant +sa pièce d'identité +une facture à son nom
Votre passeport : original + photocopie	Votre passeport <u>sécurisé (électronique ou biométrique)</u> périmé depuis moins de 5 ans ou votre passeport <u>Delphine</u> périmé depuis moins de 2 ans : original + photocopie	<u>Acte de naissance</u> de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original
Connaître <u>la date et le lieu de naissance</u> des parents	Connaître <u>la date et le lieu de naissance</u> des parents Si le passeport est plus ancien : <u>acte de naissance</u> de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un <u>justificatif de nationalité française</u> original + photocopie
-	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un <u>justificatif de nationalité française</u> : original + photocopie	

À savoir : pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom : nom de l'époux ou nom de l'autre parent.